

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2158**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Revente, à Alliade habitat, de l'immeuble situé 49, rue Marietton

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2158**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Revente, à Alliade habitat, de l'immeuble situé 49, rue Marietton**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2010-10-04-R-0332 du 4 octobre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 49, rue Marietton à Lyon 9°.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de Alliade Habitat dont le programme consiste en une opération de réhabilitation dans le but de réaliser une résidence locative permettant de proposer 6 logements en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour une surface utile de 311 mètres carrés et 14 logements en PLUS (prêt locatif à usage social), pour une surface utile de 874 mètres carrés, soit une surface utile totale de 1 185 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat, Alliade Habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter ledit bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 1 840 000 €, conformément à l'avis de France domaine, et à rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 20 septembre 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à Alliade Habitat, pour un montant de 1 840 000 € d'un immeuble situé 49, rue Marietton à Lyon 9°, dans le cadre de la construction d'une résidence locative.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1 749, le 11 janvier 2010 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 1 840 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.